



CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Tanguy GAILLARD		X		
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Emilie ROUX			X	Pouvoir à Raphaël Boucardeau
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS			X	Pouvoir à Renaud Combaud
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL			X	Pouvoir à Nadia Caillaud
Amandine GUILLAUME			X	Pouvoir à Dominique Hyvernaud-Pineau
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h15.

Désignation du secrétaire de séance

Brigitte Fouré est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023

Approbation du procès-verbal. Il sera ajouté au procès-verbal du 5 octobre 2023 les noms des personnes s'étant abstenues et opposées sur les différents points soumis à délibération.

ATTRACTIVITÉ

Point sur le projet porté par la SAEML Territoires Charente – boulangerie (6 Grande rue)

Le Maire et la Maire-Adjointe rappellent aux membres du Conseil municipal les échanges avec la SAEML Territoires Charente, société publique qui assure du portage foncier pour les entreprises. Grâce aux échanges avec la municipalité, la SAEML a racheté les locaux de la boulangerie au 6 Grande Rue. Les précédents propriétaires des murs étaient défaillants (pas de travaux d'entretien, loyer très élevé...) et ne disposaient pas des moyens financiers pour gérer leur bien.

La SAEML a déjà mis en œuvre des mesures pour des travaux urgents (électricité, couverture), d'autres sont en attente à cause de la météo défavorable notamment pour l'étanchéité. La SAEML projette de réaliser d'autres travaux de plus grande importance. Ils ont présenté une première proposition qui sera retravaillée avec la chambre des métiers.

Le Maire indique que les occupants lui ont fait part de leur intention d'envisager de déménager pour raisons personnelles. Ils les a invité à rester sur la commune, et à prendre en considération les travaux envisagés par le nouveau propriétaire.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Aménagement de l'espace public à Saint-Aubin et effacement des réseaux

Le Maire rappelle les travaux effectués à Saint-Aubin comme évoqué lors du dernier Conseil municipal. La grange, anciennement propriété des conjoints Martin, est démolie, il convient de déterminer l'aménagement à effectuer. Un espace vert avec quelques places de stationnement sont envisagés. Le pluvial et la voirie sont à reprendre.

Un effacement des réseaux pourrait être sollicité auprès du Conseil départemental et du SDEG 16. A ce titre, un rendez-vous avec le SDEG est programmé afin d'en étudier la faisabilité.

Accord de principe du conseil municipal.

AFFAIRES SCOLAIRES

Projet de mutualisation de la restauration scolaire

Le Maire rappelle la sollicitation effectuée auprès du Conseil départemental et du collège, en juin 2022, afin que la restauration scolaire du collège puisse assurer la confection de repas de manière occasionnelle pour les écoles de la commune en l'absence du chef de cuisine. Une expérimentation dans le cadre d'une absence programmée du chef de cuisine (formation d'intégration) des écoles avait eu lieu, avec succès.

Le Maire et la Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires informe le conseil municipal du souhait de mutation du chef de cuisine. Ils proposent que le collège prenne la suite pour la confection des repas des écoles. Le Conseil Départemental de la Charente est en train d'étudier la faisabilité de ce projet. Une convention pourra être mise en place entre la commune d'Aigre et le conseil départemental. Il faudra tenir compte des investissements à réaliser, puis des modalités de fonctionnement. Le Maire précise que les recettes seront toujours gérées par la commune. Ce changement pourrait être mis en place à compter de 2025.

Accord du conseil municipal.

Organisation de l'évènement de Noël des enfants de la commune

Le Maire rappelle que la municipalité organise chaque année un évènement à Noël pour les enfants. Il a été retenu l'organisation d'une séance de cinéma avec un goûter, le 16 décembre après-midi. Le film

reste à confirmer mais il devrait s'agir de la Pat'Patrouille. Des flyers seront à distribuer aux enfants domiciliés sur la commune.

Caisse des écoles : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Maire rappelle que la commune a acté la clôture du budget annexe Caisse des écoles, et le suivi en comptabilité analytique des dépenses et recettes liées à la restauration scolaire.

Plusieurs dettes anciennes demeurent sur le budget annexe. D'un commun accord entre le Maire et le Trésorier, il est proposé leur admission en non-valeur. 5 familles sont concernées pour la somme totale de 1 129.31€.

Accord du conseil municipal (1 abstention - Evelyne Bertrand).

ANIMATION DU TERRITOIRE

Local de stockage du Comité Foire (ancienne quincaillerie Dard) : participation de l'association aux travaux à effectuer

Le Maire expose le travail mené pour l'organisation et la répartition des différents lieux de stockage pour les associations communales.

En ce qui concerne le Comité Foire, une ancienne grange est mise à disposition dans le bâtiment de la Quincaillerie Dard. Des travaux sont nécessaires (notamment au sol), le Conseil d'administration du Comité Foire a donné son accord pour prendre en charge les fournitures. Le Maire informe que les agents communaux effectueront les travaux en régie.

Accord du conseil municipal.

Organisation des vœux

Le Maire propose aux élus d'organiser la cérémonie des vœux du Maire le 5 janvier à 18h30.

Accord du conseil municipal.

ACTION SOCIALE ET PRÉVENTION ROUTIERE

Organisation du repas des aînés

Le Maire fait part du travail mené par Brigitte Fouré, Sylvie Bris et Emilie Roux pour le repas des aînés, qui aura lieu le 19 novembre. Le traiteur retenu est Stéphane Dumont. L'animation sera assurée par Valérie Bella.

Plusieurs demandes ont été faites pour savoir qui pouvait être accompagnant, le Maire demande au conseil municipal de préciser qui peut l'être. Il est décidé que les conjoints de moins de 65 ans, ceux domiciliés sur une autre commune et un aidant familial peut être accompagnant en payant son repas au prix de 35€. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à encaisser cette recette sur le budget communal.

Accord du conseil municipal.

Convention relative à la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité dans le Ruffécois

La municipalité d'Aigre (notamment au regard de la présence d'un CCAS et de l'Espace France Services) est conviée à participer aux échanges organisés par le Conseil départemental dans le cadre de la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité dans le Ruffécois. La convention de partenariat visant à faciliter la mise en œuvre du réseau des professionnels de l'accueil est une convention symbolique d'engagement pour faciliter notamment la présence des agents d'accueil des structures lors des rencontres qui leurs sont dédiées, prévues 3 fois par an et animées par le Département.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la Convention précisant les modalités de mises en œuvre de la démarche partenariale de Premier accueil social inconditionnel de proximité pour une durée d'un an qui pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Accord du conseil municipal.

Etude de programmation pour l'élaboration d'un schéma directeur de circulations douces

Le Maire rappelle les échanges en Conseil municipal, afin de lancer la réalisation d'un Schéma directeur de circulations douces (piéton, vélo...) à travers une étude de programmation.

La mission se décomposerait en deux phases :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic
- Phase 2 : proposition de deux scénarios d'aménagement (1 de « base » et 1 « ambitieux »).

Le Schéma Directeur de Circulations Douces porterait sur l'ensemble du territoire de la commune pour prendre en compte les besoins des habitants, employés et touristes, et pour assurer une cohérence de la programmation d'aménagement urbain et rural (logements, transports, commerces, équipements publics, entreprises) avec l'existant.

Un cahier des charges a été effectué avec l'ATD16. Des modifications y seront apportées notamment suite à l'approbation du PLUI sur le territoire Cœur de Charente qui remplace le PLU.

L'objectif serait de proposer une alternative de circulation douce aux habitants, sur les voies principales, en connectant les deux communes historiques, en matérialisant les voies cyclables/piétonnes mais également en élargissant des trottoirs.

Le Maire propose de lancer la consultation. Il rappelle qu'une subvention a été obtenue du Conseil départemental au titre des amendes de police, à hauteur de 50%.

Le Maire précise que ce projet a été amorcé suite aux sollicitations des habitants, notamment ceux qui sont dans les lotissements ou proche des écoles où la circulation piétonne peut y être dangereuse.

Accord du conseil municipal (1 abstention – Hugues Clément)

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Versement d'archives aux archives départementales et reprise d'archives déposées

Le Maire rappelle la réorganisation en cours, des lieux de conservation des archives à Aigre et à Villejésus. Les archives de Villejésus ont été descendues dans la salle prévue à cet effet au secrétariat et celles d'Aigre ont été triées afin de pouvoir être amenées au deuxième étage qui sera aménagé.

Il indique que des archives communales ont déjà été versées aux archives départementales, et sont conservées à Angoulême. D'autres archives pourraient être prochainement versées, à la demande du service départemental des archives.

Le Maire propose de solliciter la reprise de certaines archives déposées après qu'elles soient numérisées, par commodité afin de pouvoir plus facilement les consulter (registre des délibérations, registre des arrêtés, etc). Le service départemental des archives a donné un accord de principe.

Accord du conseil municipal.

Procédure de déclassement de voies communales et chemins ruraux

Le Maire rappelle les décisions prises par le Conseil municipal, concernant la vente de certaines voies communales et chemins ruraux.

Une enquête publique préalable est nécessaire, afin de procéder au déclassement des voies communales concernées et à l'aliénation des chemins ruraux concernés. Pour pouvoir lancer cette enquête publique il convient de désigner un commissaire enquêteur. Madame Yveline Boulot a été nommée.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Voie communale 28u - Saint-Mexant (Echange avec Aimé Moraud)

Voie communale 23u - Rue basse - Villejésus (Vente à Jean Perochon)
Voie communale 209 - Moulin de Chollet - Villejésus (Vente à M et Mme Vincenti)
Chemin latéral - Prairie du Redour (Vente à Jérôme Marot-Lassauzaie)
Chemin rural n°2 - Echange avec GFA de la route du pré Fradin pour rétablir un ancien chemin rural.

Il convient d'autoriser le Maire à lancer l'enquête publique, et à effectuer toutes démarches utiles à ce sujet.

Accord du conseil municipal.

Mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire rappelle la réorganisation effective depuis le début d'année scolaire au sein du service « école et entretien des locaux », un nouveau poste a été créé suite au changement de temps de travail de Sandra ALLAIN qui est passé de 13h30 à 35h. Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant l'ancien poste à 13h30. Cette demande a été validée par le centre de gestion lors du comité social territorial du 5 septembre.

Accord du conseil municipal.

Noël : organisation d'un moment convivial avec les agents et attribution de chèques cadeaux au personnel communal

Comme chaque année, le Maire propose l'organisation d'un moment convivial avec les agents et les membres du Conseil municipal, pour la fin d'année. Le Maire propose de maintenir les cadeaux de l'an passé en offrant 3 chèques de 15€ de l'association des commerçants d'Aigre à chaque agent. La remise de ces chèques aura lieu le 22 décembre à 18h30.

Accord du conseil municipal.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Le Maire expose les différentes décisions prises depuis la dernière réunion de conseil municipal.

- Décision modificative pour l'aménagement de pôle de service au public.
- Demande de subvention pour le projet de réhabilitation et mise aux normes des bâtiments communaux.
- Affectation des propriétés communales. L'ancienne école maternelle n'est plus classée en établissement recevant du public.
- Vente de concessions dans les cimetières communaux depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Les dépôts des demandes d'autorisations d'urbanismes par la commune depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Saisie d'un avocat pour contester l'arrêté de classement du château de crève-cœur au titre des monuments historiques.
- Saisie d'un avocat représentant la commune d'Aigre pour l'affaire opposant la communauté de communes Cœur de Charente à Mesdames Réveillaud pour leur recours contre le PLUI.

Questions diverses

- Le Maire informe que les dotations pour l'Espace France Services vont augmenter. Initialement la dotation était de 40 000€, elle sera de 45 000€ en 2024 et 50 000€ en 2025.
- La compétence de la police de la publicité va être transférée aux communes au 1^{er} janvier 2024.
- Le Maire informe que la société Abowind a déposé un recours gracieux suite à l'adoption du PLUI qui ne permettrait pas assez l'implantation d'éoliennes sur le territoire Cœur de Charente.

- Suite au départ de Gladys Brielle en septembre, un nouveau recrutement a eu lieu pour le poste de chef de projet petites villes de demain à la communauté de communes. Pia Barale a été recrutée. Pour rappel, elle sera présente une journée par semaine sur la commune d'Aigre.
- Le balisage pour l'itinéraire de randonnée Frankton sera fait prochainement par le comité de randonnée pédestre. Sur notre commune, cette randonnée traversera la Broussette et l'Ouche.
- Lors du précédent conseil municipal d'octobre, une délibération a été prise pour une participation au voyage scolaire de l'école ULIS de Mansle pour 2 enfants. Depuis, l'école nous a informé qu'un troisième enfant de la commune y avait participé. Le Maire demande au conseil d'autoriser à verser cette subvention pour 3 enfants au lieu des 2 initialement prévus. Accord du conseil municipal.
- La commune a été sollicité par l'Etat pour recenser les écoles ayant un besoin de rénovation énergétique. Considérant les échanges lors des précédents conseils municipaux, le Maire informe avoir candidaté pour l'école élémentaire Marc Mouclier, il en a fait part aux membres de la commission Affaires Scolaires. Une proposition d'étude sera faite par l'ATD16 en novembre.
- Calitom nous a informé que les foyers seront dotés gratuitement de bacs noir et jaune en 2025. Il est toujours possible d'acheter un bac jusqu'à cette date mais les usagers sont informés qu'ils seront gratuits en 2025. Le Maire rappelle que plusieurs lotissements de la commune ont déjà été dotés de bacs gratuitement.
- Le tracteur qui a été commandé a été livré. Un tri est en train d'être effectué par Raphaël Boucardeau dans le matériel disponible au service technique, notamment pour le matériel que la commune possède en double ou qui est inutilisé. Une épaveuse, un gyrobroyeur, un broyeur, une remorque et un lame neige seraient à vendre. Accord du conseil municipal.
- Le Maire informe que des jeux sont temporairement fermés suite aux visites de contrôle (jeux des Charmilles et jeux de Villejésus). Ils sont en cours de réparation.
- L'arrêté pour incorporer les biens de sections a été signé par la Sous-Préfète.
- Une procédure de péril est en cours pour le mur qui s'est partiellement effondré rue de la Potonnerie.
- Sinitres : Suite à une chute devant La Poste mettant en cause l'irrégularité des pavés, un devis a été effectué pour changer le sol sur l'espace public.
- Un poids lourd a cassé deux plots à côté de la fontaine, la personne n'a pas donné ses coordonnées mais sa plaque d'immatriculation a été relevée, une plainte sera déposée.
- La société Bénard a envoyé un remboursement de 618€ suite au sinistre qu'il y a eu sur la chambre froide de la restauration scolaire.
- La DDT a saisi la DREAL dans le cadre du dépôt du permis de construire pour le parc photovoltaïque au bois de la sablière. L'enquête publique va suivre et sera portée par Oxynergie, entreprise qui porte le projet.
- Rénovation énergétique de la mairie d'Aigre : Une subvention LEADER de 3 086€ a été obtenue. Le montant subventionnable pour ce projet (soit 80%) a été entièrement atteint.
- Les sœurs de Mormaison qui étaient domiciliées rue du temple ont informé la mairie de leur déménagement en Vendée au 1^{er} novembre. Le Maire, Brigitte Fouré et Sylvie Bris sont allés les saluer et les remercier pour leur action, au nom du conseil municipal.
- Il y aura un dépôt de gerbe le samedi 4 novembre avec l'association Charente des deux mondes au monument de l'ancien cimetière d'Aigre, dans le cadre de la guerre 1870-1871.
- Les cérémonies du 11 novembre se dérouleront à 10h à Villejésus et à 10h45 Aigre.
- Le marché de Noël aura lieu le 1^{er} week-end de décembre. Pour cette raison, la réunion de conseil municipal se tiendra dans la salle du conseil de Villejésus.

- Téléthon – Il y aura plusieurs animations sur 2 week-ends organisé par le hand, le foot, la chasse, l'association Team Rébellion et une animation aura lieu à la bibliothèque.
- Une conférence organisée par l'ASEPT des Charentes aura lieu le 15 février sur le thème « bien vieillir »
- Dylan Baricault, employé municipal, est devenu papa pour la seconde fois. Un cadeau de naissance va lui être offert, une cagnotte est ouverte à la mairie. Pour rappel, il dispose de 5 semaines de congés paternité suite à la nouvelle loi. La commune a accepté un TIG au sein du service technique pour 3 semaines.
- Nathalie Renard, conseillère municipale déléguée à la protection des animaux, informe le conseil que la convention signée avec le syndicat mixte de la fourrière ne serait plus respectée car le syndicat et le refuge rencontrent des difficultés. Pour cette raison, il n'y aura plus de campagne de piégeage. Nathalie Renard demande à certains conseillers de bien vouloir l'accompagner pour une rencontre avec le référent fourrière de la commune. Dominique Hyvernaud-Pineau et Christian Mégret l'accompagneront.
- La commission d'appel d'offre pour la consultation du lotissement Valtaud aura lieu le 13 novembre à 9h. Les offres seront présentées au conseil municipal de décembre.
- En réponse à une question de Nadia Caillaud sur l'achat du bâtiment de la CDC, le Maire informe qu'il rencontre Christian Croizard, Président de la CDC, le 4 novembre.
- Christophe Tyré aborde la problématique d'un camping-car qui est stationné régulièrement sur le parking sur la place handicapé devant la poste. Ce camping-car n'y serait pas garé en permanence, la mairie ne peut donc rien faire. Il faudrait qu'il ne change pas d'endroit plus de 7 jours consécutifs pour que la mairie et la gendarmerie puisse agir.